

# DOMONI URAHAFU

Bulletin Trimestriel | Numéro 1 | Domoni - Anjouan

## *Genèse et calendrier du projet...*

Etudes menées par le PCD de 2009 à 2011, les premières pistes de travail sont définies pour la commune de Domoni.

Première réunion Mairie de Domoni / Association 2Mains en février 2013 : demande d'appui technique.

Première mission d'un technicien de 2Mains en mai 2013 : repérage des besoins et des contraintes en vue de produire un projet de Gestion des Déchets.

Dépôt du projet à l'Union Européenne en septembre 2013.

Sélection du dossier en novembre 2013 et signature du projet le 31 décembre 2013 .

Phase préparatoire du projet : 2014.

Phase opérationnelle du projet : 2015.

En haut: Réunion de concertation des représentants de la commune de Domoni et le juriste de l'association Deux Mains autour du cadre institutionnel de la Gestion des Déchets Ménagers.

En bas: Le marché de Domoni



## Le mot du Maire de Domoni

Chers concitoyens, vous êtes conscients depuis longtemps des effets néfastes des décharges sauvages dans notre commune sur la santé, l'environnement et le cadre paysager. Avec la délégation spéciale de la commune de Domoni, nous avons travaillé pour tenter d'y remédier. Après un an et demi de préparation et avec l'appui de l'Union Européenne, du Gouvernorat d'Anjouan et du Gouvernement de l'Union des Comores, nous sommes heureux de vous communiquer la mise en oeuvre d'un projet de « gestion durable et responsable des déchets ménagers ». Ce projet, unique à Anjouan, doit s'articuler autour de forts investissements, de formations mais doit avant tout être parfaitement orchestré afin de garantir la fiabilité optimale d'un service public au bénéfice de la population. Par ce mot, je sollicite votre soutien et votre compréhension pour qu'ensemble, nous accomplissions ce défi.

Le Maire, Mohamed Soilih.





### La gestion des déchets dans la loi de la décentralisation...

La gestion des déchets en est encore à ses balbutiements en Union des Comores. La loi relative à l'environnement ou le code de la santé publique abordent en effets l'importance de traiter les déchets et délèguent aux autorités décentralisées, la gestion de ce service publique.

En signant le 21 juillet 2011 le décret d'application de la loi N° 11-005/AU du 7 avril 2011, son excellence le président de l'Union des Comores Dr Ikilou Dhoinine faisait un pas de plus dans le sens de la décentralisation des services publiques.

Désormais, les délégations spéciales puis, dès lors que les élections auront eu lieu, les « Maires », ont parmi leurs difficiles tâches de participer à l'éradication des dépôts sauvages de déchets et de proposer un service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Courage !

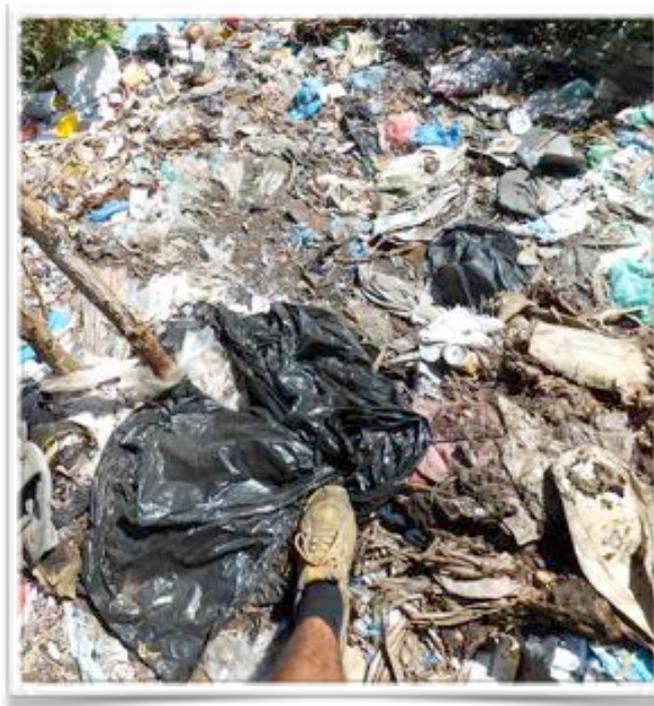
Ci dessus : Visite du futur site de décharge contrôlée par le maire, le directeur de l'environnement d'Anjouan et le technicien de l'Association Deux Mains, site pré-identifié par le projet UE – PCD (9<sup>ème</sup> FED)

A droite : Dépôt sauvage d'ordures ménagères en plein centre de Domoni.

## Assurer une démarche de gestion des déchets à l'image de la population bénéficiaire

De Août à Octobre 2014, les animateurs en charge de la consultation et de la sensibilisation de la population de Domoni sur la thématique de la gestion des déchets auront du « pain sur la planche » !

En effet, pour mettre en oeuvre un processus inclusif ou la population Domonienne se sent aise, il est important de consulter tous les groupes sociaux-professionnels. Des réunions avec les habitants des quartiers, les associations diverses et variées, les commerçants... seront mises en place. S'en suivra un recensement des foyers de la ville de Domoni car pour pouvoir donner une dimension à la collecte et au transport des déchets ménagers, il est primordial de quantifier les « producteurs ». Enfin, et ce dans le souci de voir apparaître des points de collecte de quartiers, de favoriser l'appropriation du tri sélectif, d'imaginer la participation de la population dans la pérennisation du processus, une enquête socio-économique sera effectuée auprès d'une portion représentative de la population de la commune de Domoni.



## Interview de François Beudard, en appui technique au projet pour l'Association Deux Mains, parue dans le Newsletter de L'Union Européenne à Maurice en Avril 2014:

### Question : D'où vient cette idée de travailler sur la délicate problématique de Gestion des Déchets Ménagers aux Comores ?

Réponse : Deux mains est une petite association Comorienne qui s'efforce d'accompagner les communautés locales dans leur processus de développement. La gestion

Deux Mains a relevé ce challenge après avoir été sollicitée en février 2013 par le Maire de Domoni, soucieux des risques sanitaires et de la dégradation de l'environnement lié au dépôt sauvage des déchets dans sa commune.

### Question : Quelles étapes vous ont conduit jusqu'au financement de ce projet ?

diagnostic qui a abouti au projet déposé pour subvention auprès de l'Union Européenne et destiné aux autorités locales. Le projet a été sélectionné probablement pour son réalisme et l'originalité de sa démarche.

### Question : Sur quoi reposent ce réalisme et cette originalité ?

Réponse : En premier lieu, il s'agit du premier projet de gestion des déchets d'envergure sur l'île d'Anjouan. Sans brûler les étapes, le projet vise à structurer un service public de base en le dotant des sites et matériels nécessaires, actions accompagnées d'un fort volet de sensibilisation de la population et des autorités locales pour la pérennisation. Il intègre également du temps et des moyens pour concevoir des activités annexes – génératrices de revenus - de recyclage et de compostage, clé de voûte de la réussite d'une gestion durable et responsable des déchets ménagers.



des déchets est effectivement une question délicate, sur laquelle beaucoup se « cassent les dents », mais qui doit être abordée avec détermination et constance.

Réponse : Invités par la mairie en mai 2013, les techniciens de 2Mi ont pu, en concertation avec les autorités insulaires, la société civile et les acteurs locaux, mener un

## Domoni PROPRES

Journal trimestriel édité par la Mairie de Domoni et l'Association Deux Mains dans le cadre du projet « Gestion Durable et Responsable des Déchets Ménagers de la Commune de Domoni - Anjouan », financé par l'Union Européenne avec l'appui du gouvernement de l'Union des Comores et du gouvernorat de Ndzuani.

